

N° 281/2022

**VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)**

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 décembre 2022

Le 20 décembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **22**

Nombre d'excusés : **6**

Nombre d'absent : **1**

VOTES

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **5**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, CLÉMENT Alain, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame DZIERZYNSKI Aurélie

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

Monsieur BERTHON Gérard

Madame MONA Christiane

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Monsieur DALON Olivier

pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

pouvoir à Monsieur CHARITÉ Pierre

pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etait absente : Madame LAZAAL Zahia

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

MODIFICATION DE TABLEAU DES EFFECTIFS

La convocation du conseil a été faite le 14 décembre 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 22 décembre 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 22 décembre 2022

VILLE DE GRAND-CHARMONTSéance du conseil municipal du 20 décembre 2022**DÉLIBÉRATION n° 281/2022****Objet** : Modification du tableau des effectifs

Le Rapporteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotion interne.

Suite à des avancements de grade, à un départ en retraite, et à une volonté de procéder à une résorption d'emplois contractuels précaires, **il est proposé au Conseil Municipal les fermetures et ouvertures de postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :**

FERMETURES DE POSTES:

- 1 technicien
- 1 agent de maîtrise 35/35è
- 2 Adjoint technique principal 2^{ème} classe 35/35è
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe 28/35è

OUVERTURES DE POSTES :

- 1 agent de maîtrise principal 35/35è
- 2 Adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35è
- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe 28/35è
- 1 adjoint technique 24/35è
- 1 adjoint technique 35/35è

Le tableau des emplois des effectifs sera ainsi modifié :AGENT DE MAITRISE

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2^{ème} CL.

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 7

ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1^{ère} CL.

Ancien effectif : 12

Nouvel effectif : 15

ADJOINT TECHNIQUE

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 12

TECHNICIEN

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 20 décembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 281/2022 (suite)

Objet : Modification du tableau des effectifs

À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance